20	30. VI. 1993		11	1		93208.1864	
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	U.	D.		A1.

COMPTES ANNUELS

RAISON OU DENOMINATION SOCIALE : FORIMMO

Forme juridique : société anonyme

Adresse : rue Forestière N° : 39 Bte :

Code postal : 1050 Commune : Bruxelles

Registre : Civil Commune : Bruxelles N° : 1219

Numéro de T.V.A. ou numéro national 436.978.367

DATE 06 / 04 / 1989 du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du 11 / 05 / 1993

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01 / 01 /1992 au 31 / 12 / 1992

Exercice précédent du 01 / 01 /1991 au 31 / 12 / 1991

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement : oui / non *

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

Administrateurs:Madame Diane LE CLERCQ - 39, rue Forestière - 1050 Bruxelles

Messieurs Baudouin LE CLERCQ, même adresse

et Hervé LE CLERCQ, même adresse

(éventuellement suite page)

Nombre total de pages déposées : 11 Numéros des pages, du document normalisé, non déposées parce que sans objet : 7,11,12,14 et suivantes.

Signature (nom et qualité) Baudouin LE CLERCQ,administrateur-délégué

Signature (nom et qualité)

* Biffer ce qui ne convient pas.

31060 XL 19-12-91 © Banque Nationale de Belgique.

93208.1365

T.V.A.	436.978.367	A 1bis.

— Une mission de vérification ou de redressement des comptes annuels [1] a-t-elle été confiée à un expert-comptable inscrit au tableau des experts-comptables externes de l'Institut des Experts-Comptables ou à un reviseur d'entreprises [2] ? NON : OUI/NON.

Si OUI, doivent être mentionnés ci-après : les nom, prénoms, profession, domicile [3] de chaque expert-comptable externe ou reviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de l'Institut des Experts-Comptables ou de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Code lié à la nature de la mission (A, B, C et/ou D) (*)

(*) Codes à utiliser le cas échéant :

A. Tenue des comptes de l'entreprise [4] ;
B. Etablissement des comptes annuels [4] ;
C. Vérification de ces comptes ;
D. Correction de ces comptes.

— L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 78 et 82 de la loi du 21 février 1985 relative à la réforme du revisorat d'entreprises.

[1] Articles 78, 1° et 2° et 82 de la loi du 21 février 1985 relative à la réforme du revisorat d'entreprises.
[2] Article 80, alinéa 2, 1° des lois coordonnées sur les sociétés commerciales.
[3] Adresse complète (rue, numéro de l'immeuble et de la boîte postale éventuelle, code postal, commune).
[4] Mention facultative.

 © Banque Nationale de Belgique.

93208.1866

T.V.A.	436.978.367	A2.

1. BILAN APRES REPARTITION

ACTIF	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en francs)	
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	15.716.858	12.477.070
I. Frais d'établissement	20		
II. Immobilisations incorporelles (ann. I, A)	21	58.280	116.860
III. Immobilisations corporelles (ann. I, B)	22/27	15.658.578	12.360.210
A. Terrains et constructions	22	12.978.225	9.518.112
B. Installations, machines et outillage	23		
C. Mobilier et matériel roulant	24	14.237	16.271
D. Location-financement et droits similaires	25		
E. Autres immobilisations corporelles	26	2.666.116	2.825.827
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27		
IV. Immobilisations financières (ann. I, C et II)	28		
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	800.000	3.592.184
V. Créances à plus d'un an	29		
A. Créances commerciales	290		
B. Autres créances	291		
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	3		
A. Stocks	30/36		
B. Commandes en cours d'exécution	37		
VII. Créances à un an au plus	40/41	800.000	3.592.184
A. Créances commerciales	40		
B. Autres créances	41	800.000	3.592.184
VIII. Placements de trésorerie (ann. II)	50/53		
IX. Valeurs disponibles	54/58		
X. Comptes de régularisation	490/1		
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	16.516.858	16.069.254

 © Banque Nationale de Belgique.

93208.1667

T.V.A. 436.978.367

A3.

	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en francs)	
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES	10/15	4.003.270	9.275.955
I. Capital (ann. III)	10	6.000.000	11.000.000
A. Capital souscrit	100	6.000.000	11.000.000
B. Capital non appelé (–)	101	( )	( )
II. Primes d'émission	11		
III. Plus-values de réévaluation	12		
IV. Réserves	13		
A. Réserve légale	130		
B. Réserves indisponibles	131		
1. Pour actions propres	1310		
2. Autres	1311		
C. Réserves immunisées	132		
D. Réserves disponibles	133		
V. Bénéfice reporté	140		
Perte reportée (–)	141	(1.996.730)	(1.724.045)
VI. Subsides en capital	15		
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16		
VII. A. **Provisions pour risques et charges** (ann. IV)	160/5		
B. **Impôts différés**	168		
DETTES	17/49	12.513.588	6.793.299
VIII. Dettes à plus d'un an (ann. V)	17	5.896.538	5.400.151
A. Dettes financières	170/4	5.896.538	5.400.151
1. Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	172/3	5.896.538	5.400.151
2. Autres emprunts	174/0		
B. Dettes commerciales	175		
C. Acomptes reçus sur commandes	176		
D. Autres dettes	178/9		
IX. Dettes à un an au plus (ann. V)	42/48	6.617.050	1.393.148
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	691.075	1.249.753
B. Dettes financières	43	71.583	52.023
1. Etablissements de crédit	430/8	71.583	52.023
2. Autres emprunts	439		
C. Dettes commerciales	44	41.152	84.372
1. Fournisseurs	440/4	41.152	84.372
2. Effets à payer	441		
D. Acomptes reçus sur commandes	46		
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45		
1. Impôts	450/3		
2. Rémunérations et charges sociales	454/9		
F. Autres dettes	47/48	5.813.240	7.000
X. Comptes de régularisation	492/3		
TOTAL DU PASSIF	10/49	16.516.858	16.069.254

 © Banque Nationale de Belgique

93208.1868

T.V.A. 436.978.367 — A4.

2. COMPTE DE RESULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en francs)	
I. Produits et charges d'exploitation			
Chiffre d'affaires	70		
Approvisionnements, marchandises ; services et biens divers } *mentions facultatives*	60/61		
A.B. Marge brute d'exploitation (solde positif)	70/61	1.089.328	342.150
Marge brute d'exploitation (solde négatif) (−)	61/70	( )	( )
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. VI, 2) (−)	62	( )	( )
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles (−)	630	(791.259)	(706.218)
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations −, reprises +)	631/4		
F. Provisions pour risques et charges (dotations −, utilisations et reprises +)	635/7		
G. Autres charges d'exploitation (−)	640/8	( )	(1.100)
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (+)	649		
Bénéfice d'exploitation (+)	70/64	298.069	
Perte d'exploitation (−)	64/70	( )	(365.168)
II. Produits financiers	75		
Charges financières (−)	65	(570.754)	(84.569)
Bénéfice courant avant impôts (+)	70/65		
Perte courante avant impôts (−)	65/70	(272.685)	(449.737)
III. Produits exceptionnels	76		
Charges exceptionnelles (−)	66	( )	( )
Bénéfice de l'exercice avant impôts (+)	70/66		
Perte de l'exercice avant impôts (−)	66/70	(272.685)	(449.737)
IIIbis. Prélèvements sur les impôts différés (+)	780		
Transferts aux impôts différés (−)	680	( )	( )
IV. Impôts sur le résultat (−)(+)	67/77		− 100
Bénéfice de l'exercice (+)	70/67		
Perte de l'exercice (−)	67/70	(272.685)	(449.837)
V. Prélèvements sur les réserves immunisées (+)	789		
Transferts aux réserves immunisées (−)	689	( )	( )
Bénéfice de l'exercice à affecter (+)	*(70/68)*		
Perte de l'exercice à affecter (−)	*(68/70)*	(272.685)	(449.837)

 © Banque Nationale de Belgique.

93203 . 1869

T.V.A. 436.978.367

A5.

	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en francs)	
AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS			
A. Bénéfice à affecter	70/69		
Perte à affecter (−)	69/70	(1.996.730)	(1.724.045)
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68		
Perte de l'exercice à affecter (−)	68/70	(272.685)	(449.837)
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	790		
Perte reportée de l'exercice précédent (−)	690	(1.724.045)	(1.274.208)
B. Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
C. Affectations aux capitaux propres (−)	691/2	( )	( )
1. au capital et aux primes d'émission	691		
2. à la réserve légale	6920		
3. aux autres réserves	6921		
D. 1. Bénéfice à reporter (−)	693	( )	( )
2. Perte à reporter	793	1.996.730	1.724.045
E. Intervention d'associés (ou du propriétaire) dans la perte	794		
F. Bénéfice à distribuer (−)	694/6	( )	( )
1. Rémunération du capital	694		
2. Administrateurs ou gérants	695		
3. Autres allocataires	696		

31060 XL 19-12-91 © Banque Nationale de Belgique

T.V.A. 436.978.367

A6.

3. ANNEXE

I. ETAT DES IMMOBILISATIONS

	A. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (rubrique 21 de l'actif)		B. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (rubrique 22/27 de l'actif)		C. IMMOBILISATIONS FINANCIERES (rubrique 28 de l'actif)	
	Codes	(en francs)	Codes	(en francs)	Codes	(en francs)
a) VALEUR D'ACQUISITION						
Au terme de l'exercice précédent	8019	292.600	8159	14.064.497	8355	
Mutations de l'exercice :						
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029		8169	4.173.047	8365	
. Cessions, désaffectations et retraits (−)	8039	( )	8179	( )	8375	( )
. Transferts d'une rubrique à une autre (+)(−)	8049		8189		8385	
. Autres mutations (+)(−)					8386	
Au terme de l'exercice	8059	292.600	8199	18.237.544	8395	
b) PLUS-VALUES						
Au terme de l'exercice précédent			8209		8405	
Mutations de l'exercice :						
. Actées			8219		8415	
. Acquises de tiers			8229		8425	
. Annulées (−)			8239	( )	8435	( )
. Transférées d'une rubrique à une autre (+)(−)			8249		8445	
Au terme de l'exercice			8259		8455	
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR						
Au terme de l'exercice précédent	8069	175.740	8269	1.846.287	8465	
Mutations de l'exercice :						
. Actés	8079	58.580	8279	732.679	8475	
. Repris car excédentaires (−)	8089	( )	8289	( )	8485	( )
. Acquis de tiers	8099		8299		8495	
. Annulés à la suite de cessions, désaffectations et retraits (−)	8109	( )	8309	( )	8505	( )
. Transférés d'une rubrique à une autre (+)(−)	8119		8319		8515	
Au terme de l'exercice	8129	234.320	8329	2.578.966	8525	
d) MONTANTS NON APPELES						
Au terme de l'exercice précédent					8535	
Mutations de l'exercice (+)(−)					8545	
Au terme de l'exercice					8555	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a)+(b)−(c)−(d)	8139	58.280	8339	15.658.578	8565	

31060 XL 19-12-91 © Banque Nationale de Belgique.

93208.1871

T.V.A. 436.978.367 — A8.

III. ETAT DU CAPITAL

	Codes	Montants *(en francs)*	Nombre d'actions
A. CAPITAL SOCIAL			
1. Capital souscrit (rubrique 100 du passif)			
– Au terme de l'exercice précédent	8700	11.000.000	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
– Modifications au cours de l'exercice :			
Réduction de capital		- 9.000.000	
Augmentation de capital		+ 4.000.000	
– Au terme de l'exercice	8701	6.000.000	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
2. Représentation du capital			
Catégories d'actions			
actions ordinaires		6.000.000	1.200

	Codes	1 Montant non appelé *(rubrique 101)*	2 Montant appelé non versé
		(en francs)	
B. CAPITAL NON LIBERE			
Actionnaires redevables de libération			
(suite éventuellement page .....)			
TOTAL	871		

	Codes	1 Montant du capital détenu *(en francs)*	2 Nombre correspondant d'actions
C. ACTIONS PROPRES détenues par			
– la société elle-même	872		
– ses filiales	873		
D. ENGAGEMENTS D'EMISSION D'ACTIONS			
(montants en francs)			
1. Suite à l'exercice de droits de CONVERSION			
. Montant des emprunts convertibles en cours	8740		
. Montant du capital à souscrire	8741		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742		
2. Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION			
. Nombre de droits de souscription en circulation	8745		
. Montant du capital à souscrire	8746		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747		
E. CAPITAL AUTORISE NON SOUSCRIT *(en francs)*	8751		

	Codes	1 Nombre de parts	2 Nombre de voix qui y sont attachées
F. PARTS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL	876		
dont : – détenues par la société elle-même	877		
– détenues par les filiales	878		

G. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES, telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise : voir page

 © Banque Nationale de Belgique.

T.V.A.	436.978.367	A9.

IV. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES, *en francs*

Ventilation de la rubrique 160/5 du passif si celle-ci représente un montant important.

Exercice

V. ETAT DES DETTES, *en francs*

A. VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE

TOTAL 6.587.613

Codes	DETTES		
	1 échéant dans l'année	2 ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	3 ayant plus de 5 ans à courir
	(rubrique 42)	*(rubrique 17)*	
891	691.075	1.000.000	4.896.538

B. DETTES GARANTIES
(comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

	Codes	DETTES (OU PARTIE DES DETTES) **GARANTIES** PAR	
		1 **les pouvoirs publics belges**	2 des **sûretés réelles** constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise
Dettes financières	892		6.087.613
1. Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	89		6.087.613
2. Autres emprunts	90		
Dettes commerciales	898		
1. Fournisseurs	899		
2. Effets à payer	900		
Acomptes reçus sur commandes	901		
Dettes fiscales, salariales et sociales	902		
1. Impôts	903	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	
2. Rémunérations et charges sociales	904		
Autres dettes	905		
TOTAL	906		6.087.613

C. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES (rubrique 45 du passif)

	Codes	Exercice
Dettes **échues** envers		
a) des administrations fiscales	9072	
b) l'Office National de Sécurité Sociale	9076	

 © Banque Nationale de Belgique.

93208.1873

T.V.A.	436.978.367	A 10.

VI. PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL, *en francs*, sauf 1

	Codes	Exercice
1. Effectif moyen du personnel	9090	
2. Frais de personnel (rubrique 62)		
a) Rémunérations et avantages sociaux directs	620	
b) Cotisations patronales d'assurances sociales	621	
c) Primes patronales pour assurances extra-légales	622	
d) Autres frais de personnel	623	
e) Pensions	624	

VII. RESULTATS FINANCIERS, *en francs*

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats (rubrique 75)			
. en capital	9125		
. en intérêts	9126		
B. Intérêts portés à l'actif	6503		
C. Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances (effets de commerce, factures et autres créances)	653		

VIII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN, *en francs*

	Codes	Exercice
Garanties personnelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements de tiers	9149	
dont : effets de commerce cédés par l'entreprise sous son endos	9150	

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres	Codes	Exercice — pour sûreté de dettes et engagements	
		1 de l'entreprise	2 de tiers
. Hypothèques :			
.. valeur comptable des immeubles grevés	916	9.098.225	
.. montant de l'inscription	917	11.000.000	
. Gage sur fonds de commerce :			
.. montant de l'inscription	918		
. Gages sur d'autres actifs :			
.. valeur comptable des actifs gagés	919		
. Sûretés constituées sur actifs futurs :			
.. montant des actifs en cause	920		

Litiges importants et autres engagements importants

 © Banque Nationale de Belgique.

Frais de restructuration :

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration [ont] [n'ont pas] été portés à l'actif ; dans l'affirmative, cette inscription à l'actif se justifie comme suit : .....

.....

Immobilisations incorporelles :

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend ..... F de frais de recherche et de développement. La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill [est] [n'est pas] supérieure à 5 ans ; dans l'affirmative, cette durée se justifie comme suit :

.....

.....

Immobilisations corporelles :

Des immobilisations corporelles [ont] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice ; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit : .....

.....

Amortissements actés pendant l'exercice :

Actifs	Méthode L *(linéaire)* D *(dégressive)* A *(autres)*	Base NR *(non réévaluée)* R *(réévaluée)*	Taux en % Principal Min - Max	Taux en % Frais accessoires Min - Max
1. Frais d'établissement				
2. Immobilisations incorporelles	L	NR	20	
3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux *	D	NR	3	
4. Installations, machines et outillage *				
5. Matériel roulant *				
6. Matériel de bureau et mobilier *	L	NR	10	
7. Autres immobilisations corporelles	L D	NR NR	5-20 3	

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :
— montant pour l'exercice : ..... F.
— montant cumulé pour les immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 : ..... F.

* Y compris les actifs détenus en location-financement ; ceux-ci font, le cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.

 © Banque Nationale de Belgique.